



SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

COMPTE RENDU

Comité syndical du 8 juillet 2025 à 18 heures

VIGEOIS

Centre culturel

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 juillet 2025 à 18 h, le Comité du Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 2 juillet 2025, assemblé à VIGEOIS, sous la présidence de M. Daniel FREYGEFOND.

Secrétaire de séance : M. Hervé BRUCY

Nombre de membres		Pour	Abstention	Contre
En exercice	70	37 dont 1 pouvoir	0	0
Présents	39			
Votants	36			
Pouvoirs	1			

Au registre sont les signatures
Étaient présent·e·s, Mmes et Mrs

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE				
1	Ayen	Lionel	DELORD	
2	Brive la Gaillarde	Jean	PONCHARAL	
3	Chasteaux	Raymond Bertrand	LAFONT GOUTTE	
4	Cosnac	Guillaume	PELISSIER	
5	Dampniat	Pierre Aurélie	BERNET GRAISSAGUEL	
6	Donzenac	Annette	CONJAT	
7	Juillac	Jean-Pierre	CROISY	
8	La Chapelle aux Brocs	Serge	ISCHARD	
9	Lissac	Eliane	REYNIER	
10	Nespouls	Monique	SERRE IGOULZAN	
11	Noailles	Hervé	BRUCY	
12	Objat	Michel	DONZEAU	
13	Perpezac le Blanc	Bernard	GAY	
14	Saint Cyr la Roche	Alain	PERSEC	
15	Saint Pantaléon de Larche	Marie-Paule	TOURNADOUR	
16	Saint Pardoux l'Ortigier	Patrick	CHEVALIER	
17	Saint Robert	Jean-Pierre	LUÇON	
18	Saint-Solve	Daniel	FREYGEFOND	pouvoir de M.Reynaud
19	Saint Viance	Bernard	CHARBONNEL	
20	Segonzac	Jean-Louis	MICHEL	
21	Turenne	Rémy	DANIEL	
22	Ussac	Patrick	CHANOURDIE	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR				
1	Beyssac	Muriel	DUPUY	
2	Concèze	Cécile	LAPEYRIE	
3	Saint Sornin Lavolps	Alfred	GEYL	

4	Troche	Guy	LACHAUD	
		Jacques	FEYDEL	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE				
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE				
1	Condat sur Ganaveix	Nelly	PRIOUX	
2	Espartignac	Alain	TRASSOUDAINE	
3	Eyburie	Jean Marie	SERRE	
4	Les Trois Saints	Laurence	GERBE	
5	Meilhards	Eric	VAN-TILBEURGH	
6	Orgnac sur Vézère	Miléna	LOUBRIAT	
7	Perpezac le Noir	Hélène	HERCOUET	
8	Uzerche	Jean-François	BUISSON	
9	Vigeois	André	BESSE	
COMMUNES INDIVIDUELLES				
1	Orgnac sur Vézère	Dominique	MALEYRIE	

Etaient absent·e·s

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE				
1	Allassac	Christophe	BOULOUX	
2	Brignac la Plaine	Patrick	FRICOTIN	
3	Chabrignac	Christophe	CHARBONNIAUD	
4	Chartrier-Ferrière	Christian	BERNET	
5	Cublac	Patrick	VIGNOT	
6	Estivals	Christophe	JAROSSON	
7	Estivaux	Noël	FAYAC	
8	Jugeals-Nazareth	Richard	LANDRAUD	
9	Larche	Frédéric	BUISSON	
10	Lascaux	Alain	DAUPHIN	
11	Louignac	Marie-José	POZZA	
12	Malemort	Alain	RIGOUX	
13	Mansac	Sonia	GOUDOUR	
14	Rosiers de Juillac	Bruno	GUINET	
15	Sadroc	Gérard	RISACHER	
16	Saint-Aulaire	Christophe	POUCH	
17	Saint Bonnet l'Enfantier	Valérie	TEIXEIRA	
18	St Bonnet la Rivière	Jean-Marie	GALLAUD	
19	Saint Cernin de Larche	Valérie	PERRIER	
20	Saint Cyprien	Christophe	POLONI	
21	Sainte Féréole	Éric	BOUYOUX	
22	Varetz	Sabine	TERNAT	
23	Vars sur Roseix	Guy	TEXIER	
24	Vignols	Steven	BESSON	
25	Voutezac	Jean-Claude	REYNAUD	1
26	Yssandon	Carine	DUCHOWICZ	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE				
1	Lamongerie	Xavier	MAGRIT	
2	Masseret	Sébastien	ROUCHON	
3	Salon la Tour	Nathalie	ROBERT	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR				
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE				
1	Chamboulive	Pierre	COULOUMY	
2	Pierrefitte	Annie	CUEILLE	
COMMUNES INDIVIDUELLES				
1	Chamboulive	Serge	MECHAUSSIE	
2	Jugeals-Nazareth	Henrique	DA COSTA	
3	Pierrefitte	Damien	LEFORT	

M. Daniel Freygefond (Président du SIAV) accueille et remercie les délégué.e.(s) présents et remercie M. André Besse (conseiller municipal et délégué du SIAV/CCPU/VIGEOIS) pour avoir mis à disposition du SIAV une salle de réunion.

M. André Besse remercie à son tour les membres présents et évoque les particularités de sa commune connu pour :

- son plan d'eau, son camping et doté d'un nouveau restaurant, enfin l'abbatiale et la Vézère fréquentés par les kayakistes et les pêcheurs.

Il souhaite à tous une bonne soirée et un bon comité.

M. Daniel FREYGEFOND, demande l'autorisation d'enregistrer la réunion, - sans observation de la part de l'assemblée. Il remercie l'équipe du SIAV pour son travail de préparation et ouvre la séance.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Hervé BRUCY, maire de Noailles et délégué CABB est désigné comme secrétaire de séance.

Les documents de consultation ont été adressés par mail à chaque élu.e. et au service des collectivités adhérentes. Une synthèse des délibérations est jointe à ce PV.

1. Délibération AG n°2025_12 : approbation PV du comité syndical du 17 mars 2025

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement l'unanimité.

2. Délibération AG n°2025_13 : participation employeur en matière de protections sociale complémentaire – risque santé – procédure labellisation.

À la suite de l'avis favorable du CST du CDG 19 pour accorder 15€ par agent, dans l'attente de la contractualisation en cours.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement l'unanimité.

3. Délibération AG n°2025_14 : Création d'un emploi permanent « responsable « gestion de structure administratif/comptable/financier.

M. Daniel FREYGEFOND présente le projet de recrutement qui s'inscrit dans le cadre d'une continuité de service pour remplacer un départ à la retraite, (remplacement - secrétaire générale -). Une proposition de création de poste multigrade A (attaché) B (3 grades de rédacteur) est soumis au vote de l'assemblée.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement l'unanimité.

Commentaires :

M. Hervé BRUCY, s'inquiète sur la possibilité d'un tuilage auprès de Mme Valade d'une durée de 3 ou 6 mois. M. Daniel FREYGEFOND explique que c'est prévu, la vacance de poste est programmée au cours du 1^{er} semestre en 2026.

M. Jean PONCHARAL délégué CABB/BRIVE demande à consulter les missions contenues dans la future offre celles-ci sont projetées.

M. Jean-Louis Michel maire de Segonzac délégué CABB précise que ce poste est évolutif car les statuts vont être modifiés et ouvrir d'autres perspectives.

4. Délibération GEMAPI n°2025_05 : Lancement de la procédure de DIG Déclaration d'Intérêt Général sur les bassins Vézère-amont et Corrèze

Commentaires : Le PPG Programme Pluriannuel de Gestion Coordonnée arrive à terme.

Mathias ROUX, technicien, énumère les 7 collectivités pour lesquelles le SIAV sera structure pilote. Il présente

- la carte générale des thématiques ciblées et les lieux d'actions
- le tableau financier qui précise les coûts pour chacune des 4 familles d'actions/EPCI. A noter que l'action « communication/sensibilisation » a été chiffrée sur l'ensemble des bassins, il est prévu 2 postes d'animation et des actions par prestataires extérieures selon une organisation propre à chaque collectivité. Plus particulièrement les centres loisirs seront ciblés (activités pour les jeunes et sensibilisation d'un public plus éloigné). Le dossier d'enquête publique et les cartographies seront finalisés d'ici septembre.

Il s'agit maintenant d'établir la procédure pour la demande d'un seul arrêté préfectoral de déclaration de DIG Déclaration d'Intérêt Général sur le bassin Vézère-amont et Corrèze pour une durée de 10 ans.

Ce programme est estimé pour le SIAV à 5 487 897 € (diagnostic et travaux financés en partie par l'Agence de l'Eau Adour Garonne).

Les travaux seront à la charge du propriétaire (secteur privé) s'ils sont favorables aux travaux. En secteur amont du SIAV, les travaux consisteront principalement à la préservation des zones humides et en secteur aval porteront sur le risque inondation.

M. Jean PONCHARAL demande si les structures touristiques pourront être sollicitées ponctuellement, Mathias Roux confirme affirmativement.

Enfin chaque action est détaillée dans un tableau qui a été remis à chaque EPCI adhérente au SIAV.

Mathias ROUX propose d'envoyer une extraction du PPGC à l'échelle communale pour les personnes intéressées (adresser les demande par mail).

M. Daniel FREYGEFOND, attire l'attention sur le « travail remarquable menée par les technicien.ne. (s).

Le Président soumet au vote cette délibération.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement l'unanimité.

5. DELIBERATION GEMAPI N°2025_06 : Avenant n°2 à la convention à la convention de l'Entente Bassins Vézère-amont et Corrèze portant sur l'instruction du programme DIG pour les EPCI

Le Président explique que pour que le SIAV puisse être structure pilote de la procédure DIG, il est nécessaire d'établir un avenant à la convention inter-collectivités du 28 avril 2021. (Durée et structure pilote).

Cet avenant porte sur la durée, et sur l'instruction du programme en Déclaration d'Intérêt Général (DIG) unique pour les 7 collectivités avec comme structure pilote le syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère sur les bassins versants : Vézère-amont, et Corrèze.

Deux avenants seront rédigés, pour permettre le lancement de la procédure de DIG.

Le Président demande aux membres du comité syndical de l'autoriser à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cet avenant.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement l'unanimité.

Commentaires :

M. Rémi DANIEL délégué SIAV/TURENNE demande de clarifier la notion de structure pilote en termes de main d'œuvre pour le SIAV, si cela nécessite d'embaucher et le décompte du temps passé finançable par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Non, cela ne nécessite pas d'embauche supplémentaire pour cette mission, cette action devrait être financée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et un autofinancement des membres de l'Entente.

M. Jean-Louis MICHEL demande si on veut être consommateur ou producteur au SIAV, observateur ou dirigeant.

M. Daniel FREYGEFOND estime que le SIAV doit être chef de file, sens dans lequel va ce pilotage puis force de propositions. M. Daniel FREYGEFOND pense que le SIAV arrive à la fois à la fin de quelque chose et au début (PPGC, nouveaux statuts, communication et animation), l'important est d'être opérationnel et de se restructurer sur le terrain, d'autant plus qu'il y a un nouveau tracteur et du personnel performant ; car le travail de 2025 éclaire les 10 années à venir et M. Daniel FREYGEFOND remercie le travail des salariés du SIAV.

6. DELIBERATION GEMAPI N°2025_07 Projet EDUC'EAU -Délibération complémentaire à la délibération n°2023_12 « autorisation MAPA EDUC'EAU»

Chantal Valade, rappelle le marché EDUC EAU comprenant 3 lots, après concertation des Services techniques de chacune des structures, il s'avère que les prestations proposées pour le lot :

« Conception, fabrication et livraison de supports d'exposition pour sensibiliser sur la ressource en eau », après concertation des Services techniques de chacune des structures, celles-ci doivent être reconsidérées.

Le SIAV étant structure porteuse de ce projet, dans le cadre de la délibération n° 2023_12, le Président demande de

- **de l'autoriser** en accord avec les membres de l'Entente à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour terminer cette prestation.

- **de signer** tous documents nécessaires.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement l'unanimité.

7. Natura 2000 : DELIBERATION NATURA N°2025_06-Autorisation signature Convention cadre

Relative à l'animation pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze /Dordogne FR7401111

La Région Nouvelle-Aquitaine a adressé une consultation concernant le portage Nature 2000 aux collectivités membres du COPIL, sans opposition de celles-ci le SIAV est structure porteuse depuis le 1^{er} mai 2025 jusqu'au 30 avril 2028 afin d'assurer l'animation du site Natura 2000.

Le Président demande l'autorisation de signer la convention-cadre et tous documents nécessaires.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement l'unanimité.

Commentaires : La durée de la mission « structure porteuse sera inférieure à la durée du marché public, il sera alors nécessaire de faire un avenant à la convention -cadre.

Le Président précise que malgré tous les changements en matière d'instruction, la gestion par la Région devient plus « souple ».

8. Natura 2000 : DELIBERATION NATURA N°2025_07- Autorisation lancement MAPA 2025_2028

« Animation pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze /Dordogne FR7401111 »

Afin d'assurer l'animation du site Natura 2000, le président demande l'autorisation aux membres de programmer un MAPA pour la mission animation du DOCOB « document d'objectif » vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze/Dordogne pour une durée de 3 ans.

A l'issue de la consultation, les candidatures seront présentées aux membres de la carte NATURA 2000 pour délibérer sur l'attribution. »

Le Président demande l'autorisation de signer tous documents afférents au lancement du MAPA.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement l'unanimité.

9. DELIBERATION AG N°2025_15 Contractualisation logiciel de création de visuels

Le Président propose aux membres présents dans le cadre du pôle communication, de contractualiser avec la société CANVA pour l'utilisation du logiciel CANVA PRO.

Cela se traduit par un abonnement pour 110€/an en 2025.

Le président demande :

L'autorisation de contractualiser, et de signer tous document liés.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement l'unanimité.

10. DELIBERATION AG N°2025_16 REFONTE du SITE WEB

La création du site en 2016, par ARTEFACT a besoin d'être dynamisé, un devis a été présenté pour la configuration et les options d'hébergement, de RGPD

Rémy DANIEL a apporté son expertise, après demande à la société Artefact, nous sommes dans l'attente de réponses complémentaires.

Le président demande l'autorisation de contractualiser, et de signer tous document liés à cette opération, sous réserve des réponses aux question posées.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement l'unanimité

11. DELIBERATION AG N°2025_18 Serveur/archivage

Afin de s'adapter à l'évolution des logiciels et applications (Windows et Microsoft), garantir la sécurité et la performance des systèmes, et installer un système d'archivage, le Président présente la demande et les offres des prestataires contactés.

La sécurité des données :

Proposition :

- La société AlfaB (service informatique) pour l'installation d'un nouveau serveur.
- La société Odyssée (logiciels de comptabilité) pour le transfert des données sur un nouveau serveur

L'Archivage

- Le SIAV ne dispose pas, à ce jour de système d'archivage. (Demande de devis en cours).

Le Président demande l'autorisation après analyse des devis de contractualiser et de signer tous documents se rapportant à cette opération.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement l'unanimité

DELIBERATION AG N°2025_17 Renouvellement contrat RGPD (Règlement Général des Protection des Données)

Rappel que, dans le cadre de la démarche de conformité de la collectivité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), un contrat avait été conclu avec la société GAIA,

Il est proposé de renouveler ce contrat pour une durée de 5 ans afin d'assurer la continuité du suivi des obligations légales en matière de protection des données personnelles.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement l'unanimité

III – Informations

1. Certificat de remise aménagement canoé aire de Cublac « la Guinguette »

Commune de CUBLAC

À la suite d'une visite du 5 mai 2025, avec un technicien du SIAV et en accord avec Monsieur le Maire, seront sortis de l'inventaire les aménagements et mobilier situés sur le site.

Mathias Roux explique que la commune a contacté le SIAV pour retirer ses aménagements car cela entraînait des nuisances, pour cause de mauvais état et plus d'usages, c'est la commune qui a la propriété foncière.

2. Statuts modifications

M. Daniel FREYGEFOND rappelle qu'un groupe de travail « statuts » a été créé.

Tout au long de ces rencontres, les statuts ont été soumis au contrôle de légalité et aux Directions des EPCI adhérents au SIAV.

La dernière version fait état, de changements, comme suit :

- 2 compétences
- 19 délégués au lieu de 68 délégués
- Modalité de votes avec majorité qualifiée et simplifiée
- Clé de répartition financière

3. Règlement Intérieur

Le règlement du SIAV a été modifié, en fonction de l'évolution des statuts, il n'y aura plus de communes individuelles adhérentes, afin que celles-ci participent aux projets et puissent en débattre, des commissions thématiques (possibilité de participation de membres extérieurs au SIAV) et de bassins versants (communes) seront créées.

Ces statuts seront applicables pour juin 2026 dans la visée de la nouvelle mandature.

COMMENTAIRE :

M. Dominique MALEYRIE demande le niveau d'implication des communes dans ces commissions.

Mathias ROUX précise la nécessité de renforcer ce lien direct avec les communes autant pour leurs attentes que pour leur connaissance territoriale.

M. Jean-Louis MICHEL rappelle que depuis 2014 les communes sont en représentation substitution donc la proposition d'aujourd'hui n'est pas nouvelle.

4. Maison de l'Eau

M. Daniel FREYGEFOND rappelle que le Groupe de travail dédié s'est réuni récemment. Le SIAV a eu des propositions de lieux. Le dernier site était Garavet avec un maître d'œuvre qui a établi un devis prévisionnel de travaux d'aménagements sans montage financier à ce jour.

Depuis, une proposition d'un bâtiment libre appartenant à l'agglo de Brive est envisageable à Objat. Cette solution peut être rapide car les bâtiments sont opérationnels, en attente d'un accord avec La CABB. Les photos du local d'Objat sont présentées.

M. Daniel FREYGEFOND informe en avoir parlé au Maire d'Allasac qui a proposé deux autres sites

Plusieurs élus demandent le coût des loyers, M. Daniel FREYGEFOND répond ne pas en avoir connaissance actuellement.

5. GEMAPI

Mathias Roux présente les travaux GEMAPI délibérés en 2024 dans le cadre du programme des travaux réalisés par entreprises prévisions 20 000 € TTC

- Murs de Corrèze à Brive par l'entreprise IDEE pour 8 640 € TTC, cette valeur a augmenté par rapport à l'année dernière suite aux derniers aménagements de la ville qui ont limité l'accès.
- A venir : Vézère à Larche et la Couze à St Cernin de Larche
- Travaux de scarification pont de la Bouvie

Les autres travaux et interventions :

- Les travaux sur la Vézère amont ont été finalisés pour la pratique du canoë kayak
- En juillet et août, travaux sur la Corrèze, Vézère et sur les cours d'eau impactés le 25/06/2025
- Un diagnostic des ponts a été réalisé et envoyé aux communes
- L'entretien des haltes nautiques a été réalisée, certaines tables sont à enlever et remplacer sur Vigeois et certaines signalétiques pour la sécurité de la pratique.
- SAGE Vézère-Corrèze : une concertation est prévue en fin d'année pour le choix des enjeux et la définition de la stratégie à mettre en place. Le SAGE est la déclinaison du SDAGE, qui est opposable donc c'est un document très important. Le SAGE s'appuie sur l'état des lieux fait par le SIAV. Ce qui ressort c'est la prédiction des pénuries en eau en 2050 (ressource excédentaire mais augmentation des besoins), en ce moment, EDF prévoit un éventuel barrage de 10 millions m³ entre Viam et les Barriousses. Une convention a été signée entre la CABB, EDF et le syndicat du Puy des Fourches pour du soutien d'étiage pour la production d'eau potable.
- Après septembre, lors des travaux sur le ruisseau de la Loyre, des réunions avec les élus et les exploitants seront organisées pour proposer des actions MEDA dans le cadre des travaux finançables par l'agence de l'eau Adour Garonne.
- Renouvellement de la convention du bassin de l'Isle pour l'animation concernant CCPU et CABB.

Concernant les animations, Coraline BREIL explique et informe :

- Que le programme de fresques de l'eau dans chaque commune pour cette mandature touche à sa fin. Ce sont 30 animations qui ont été réalisées et 170 élus sensibilisés. Un livrable dont la forme n'a pas encore été définie sera réalisé pour mettre en avant les idées de mesures d'économies d'eau des élus.
- Que la newsletter n°2 a été publiée et qu'un exemplaire a été remis à chacun lors du comité et invite les élus à faire des retours et remarques sur le format.
- Qu'une journée de formation est organisée avec le CNFPT sous la forme d'une journée d'actualité le 30 septembre 2025 à Brive sur la GEMAPI à destination des agents territoriaux et des élus afin de faire connaître cette compétence et ses leviers.

IV – Questions diverses

Marie-Paule TOURNADOUR déléguée SAINT PANTALEON DE LANCHE informe que le prochain comité syndical se tiendra sur sa commune le 11 septembre prochain à partir de 19h.

Elle propose à 19 heures, avant le comité syndical de visiter les travaux du PAB Plan d'Aménagement du Bourg qui comporte 3 phases. La visite portera sur la remise à ciel ouvert du ruisseau de Saint Pantaléon de Larche par la suppression d'une buse de plus de 100 mètres. La création de ce nouveau tracé de cours d'eau permettra la réduction du risque inondation.

M. Daniel FREYGEFOND remercie Mme Marie-Paule TOURNADOUR pour son implication dans l'organisation de ce prochain comité.

M. Daniel FREYGEFOND fait part de son étonnement lors de sa visite du suivi étiage des connaissances qu'il a appris autant sur la thermie, que sur le débit et la vie aquatique. Il estime que le travail du SIAV est pour le bien commun et tient à remercier les agents et les délégués. Pour information, des reportages sont parus dans le journal la Montagne et diffusés par France 3 Pays de Corrèze consultables sur www.sia-vezere.fr

Fin de la réunion : 19h38